

EDITORIAL du 21 juin 2012

L'heure approche qui verra près de 75 étudiants du CEERF, (l'institut de Formation des masseurs-kinésithérapeutes installé à Saint-Denis), devenir titulaires du Diplôme d'Etat. Nous leur souhaiterons la bienvenue dans la profession, le jour de la remise des diplômes, le 4 Juillet prochain.

Ils seront confrontés rapidement au choix du mode d'exercice qui s'offrira à eux, et en particulier au lieu de cet exercice.

La question de la démographie des professionnels de santé constitue un sujet central de préoccupation pour les responsables institutionnels en charge de la santé. Notre jeune Institution ordinale, à qui l'Etat a délégué la mission de recensement des masseurs kinésithérapeutes, à travers la tenue du tableau ordinal devient de fait un interlocuteur pertinent auprès de l'ensemble des acteurs impliqués dans les problématiques de santé.

Notre département connaît des spécificités remarquables, liées tant à sa sociologie qu'à son histoire.

Si l'ARS, à travers sa délégation territoriale, intervient de manière prégnante dans l'organisation de l'offre de soins, tente d'apporter une réponse aux besoins des populations inspirée par des préoccupations pragmatiques et efficientes, d'autres interlocuteurs souhaitent intervenir dans le débat, et apporter leur contribution à l'élaboration de pistes susceptibles d'améliorer l'accès aux soins à tous.

Le conseil général de Seine Saint Denis, promoteur des assises de la santé dans notre département, s'est ainsi déclaré compétent pour intervenir dans le secteur de la santé sur notre territoire, et a souhaité s'entourer des représentants ordinaires des professionnels de santé pour piloter un projet de cartographie départementale de l'offre de soins.

Autour du Dr Guillaume LE MAB, responsable de la veille sanitaire au conseil général de Seine Saint Denis, et sous l'impulsion de Michel Fourcade, conseiller général chargé de la santé, l'objectif d'initier une étude sur l'offre de soins en Seine Saint Denis s'est progressivement mis en place, dans le but d'aboutir à la production d'un atlas, d'un outil d'aide à la décision (susceptible de fournir des préconisations), et enfin d'un observatoire (qui garantit le regard évolutif du projet et ne le restreint pas à une photographie prise à l'instant « t »).

Cette démarche fait suite à un Forum santé, auquel nous avons activement participé, aux assises départementales de l'offre de soins, où nous étions présents, et à une phase « diagnostic » à laquelle nous avons aussi été associés.

Ce projet, qui se construira sur 2 ans, (2012-2013) prétend aboutir à des résultats concrets et réalistes.

Outre les conseils ordinaires départementaux, la DTARS, la CPAM93, Plaine Commune, l'Université Paris Est Créteil (département de géographie de santé) sont les interlocuteurs privilégiés du Conseil général de Seine Saint Denis sur ce dossier.

Le conseil départemental de l'Ordre des masseurs kinésithérapeutes de Seine Saint Denis est totalement investi dans ce projet, qui met en avant le caractère indispensable d'une offre de soins de premiers recours de proximité accessible à tous, en regard des besoins de la population de notre département. Que les kinésithérapeutes séquanais-dionysiens exercent en ville, en centre de santé, en dispensaire ou en secteur hospitalier, ils constituent des acteurs de santé incontournables pour les

soins de premier recours, le maintien à domicile des personnes âgées et dépendantes, la prévention et l'éducation en santé, la prise en charge de tous, quelque soit son statut social ou sa couverture assurancielle.

La question démographique ne peut se résoudre à une simple comptabilité des effectifs, ne peut s'appuyer sur des données obsolètes historiquement fournies par des organismes dont les bases de données n'ont pas fait l'objet de régulation efficace. L'ordre apparait le seul interlocuteur susceptible de fournir des données tant quantitatives que qualitatives, et c'est bien ce qu'a compris le conseil général de Seine Saint Denis en nous sollicitant.

Nous sommes donc bien dans le cadre de nos missions, déléguées par l'Etat, lorsque nous représentons la profession dans ces débats, que nous garantissons la sécurité des actes dispensés par les professionnels inscrits au tableau, et donc légitimes à exercer, que nous garantissons l'éthique et la déontologie d'une profession de santé responsable, totalement investie dans sa capacité à répondre aux besoins de santé de nos concitoyens.

Nous aurons donc bientôt l'occasion de revenir sur les résultats de ce travail en cours aux côtés du Conseil général de Seine Saint Denis.

Confraternellement

Dominique PELCA

Vice Président